



Bac : « Cela aurait pu être pire »

Odon Vallet, l'un des meilleurs spécialistes du bac, qui se poursuit ce matin avec les oraux de rattrapage, analyse ce cru 2019 incroyablement chahuté.

PROPOS RECUEILLIS PAR VINCENT MONGAILLARD

ÉNARQUE, docteur en droit mais aussi en sciences des religions, professeur émérite des universités, Odon Vallet, 71 ans, est président (bénévole) de jury du bac depuis 2005, ayant délibéré sur le sort de quelque 5 000 prétendants. Pour ce cru 2019 très chahuté, il officiait dans le prestigieux lycée Louis-le-Grand à Paris où les candidats d'une vingtaine d'établissements étaient examinés. **Comment avez-vous vécu cette année maudite ?**



ODON VALLET. C'est le bac le plus difficile qu'on ait eu à faire. On a terminé jeudi, jour

des délibérations, à 21 heures, à Louis-le-Grand. Un prof de mathématiques n'a pas remis ses copies. J'ai essayé de pacifier les délibérations. Tout le monde a fait le maximum pour que ça se termine bien.

Cela n'a pas été le cas partout... Oui, dans certains centres, des jurys ont refusé de délibérer. Un président a même claqué la porte. Mais ces multiples incidents n'ont pas la moindre conséquence négative pour les étudiants. Aucun candidat n'a été désavantagé. Dans l'ensemble, cela aurait pu être pire. On

se n'en sort pas trop mal grâce aux services administratifs qui ont travaillé toute la nuit pour que les résultats puissent être publiés à temps !

Lors du rattrapage, des profs en colère entendent donner le bac en attribuant directement les points manquants...

C'est inadmissible, ils ne rempliraient plus leur devoir d'examineur, il n'y aurait plus d'examen objectif du candidat. Mais ne nous affolons pas, ces enseignants, qui s'exposeraient là à des sanctions, se gardent bien de le crier sur tous les toits. Par le passé, cette pratique se faisait déjà discrètement lorsque des profs indulgents demandaient : *Il vous manque combien de points ?*

« AUCUN CANDIDAT N'A ÉTÉ LÉSÉ »

Quel regard portez-vous sur le bras de fer entre Jean-Michel Blanquer et les professeurs frondeurs ?

Je n'ai jamais été contre les profs ni contre l'administration. J'ai un regard neutre. Je constate, depuis quelques années, une usure du bac. Certaines réformes sont nécessaires. Des gens n'acceptent plus qu'on puisse, avec le jeu des options, décrocher une moyenne de 21/20 ou être reçu à un bac scientifique avec 2 en maths et 5 en physique ! Quant aux revendications

des profs, elles ne sont pas toutes à jeter. Dans les programmes de philo par exemple, on va leur demander d'enseigner Bouddha alors qu'ils ne l'ont jamais étudié pour le Capes. En revanche, je les comprends moins quand ils font de la rétention de copies alors qu'ils n'en sont pas les propriétaires !

Comment sortir de la crise ?

Eviter le passage en force et que les élèves ne soient les otages d'un conflit ! Il faut engager un dialogue. Sans ça, il existe, de nouveau, un risque important de problèmes pour le bac 2020.

La décision du ministre de prendre, provisoirement, en compte les moyennes de l'année vous a-t-elle convaincu ?

Si cette mesure n'avait pas été prise, les candidats auraient obtenu leurs résultats au bon vouloir des profs grévistes avec plusieurs jours de retard. Or, beaucoup en avaient besoin pour s'inscrire dans certaines écoles et universités. Il y aurait eu un préjudice grave pour eux. Donc, pour moi, c'était la meilleure solution. Aucun candidat ne peut en pâtir. Si sa note au bac est finalement meilleure, sa moyenne sera réévaluée. Si elle est inférieure, il conservera celle du contrôle continu.

Ce bac contesté va-t-il, selon vous, donner lieu à des recours devant les tribunaux ?



LP/GUILLAUME GEDRIGES

Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), jeudi. Cette année, la grève de certains correcteurs a perturbé les résultats du bac.

Certains parents d'élèves peuvent être tentés de saisir la justice. Mais je ne vois pas comment ils peuvent gagner. Pour faire un recours, il faut qu'une décision fasse grief, qu'elle porte tort. Encore une fois, sauf irrégularités démontrées, aucun candidat n'a été lésé. La théorie des circonstances exceptionnelles, qui permet de déroger au droit quand l'application de la loi se révèle gravement préjudiciable pour

des personnes ou pour l'Etat, pourrait être avancée. Si les notes n'avaient pas été remises aux candidats en temps voulu, cela aurait été catastrophique pour certains.

■ Invité de « Franceinfo dimanche » hier, Emmanuel Macron a déclaré qu'« on ne peut pas prendre nos enfants et leurs familles en otage » à propos des enseignants qui ont refusé de faire remonter des notes des copies du bac.